ROZOY FLASH

21 décembre 2012 N°124

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 décembre 2012

La séance du Conseil Municipal du 13 décembre, présidée par Nicolas FRICOTEAUX, Maire, débute à 20h00, salle des délibérations de l'Hôtel de Ville.

Sont présents :
- José FLUCHER,
- Jean-Marie THOUANT,
- Jean-Pierre GARD,
- Frédéric QUIGNON,
- Xavier BOULANDE,
- Sandrine CHARLIER,
- Nathalie FLUCHER,
- Dominique LECLERCQ,
- Marie-Agnès MARCHAND,
- Claude MONARQUE,
- Sylvain POULAIN.

Absents excusés :
- Jeany MAIZIERES,
- Roger ANDRE, pouvoir à Frédéric QUIGNON
- Jean-René DURTETTE, pouvoir à Nicolas FRICOTEAUX.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Vote de crédits,
- Compétence optionnelle USEDA,
- Marché d'appel d'offres travaux accessibilité Mairie,
- Assurance statutaire,
- Location d'un logement communal,
- Création de contrat CAE-CUI,
- Renouvellement de contrat CAE-CUI,
- Demande de subvention paratonnerre église,
- Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable,
- Motion ligne SNCF LAON-ROZOY,
- Instauration d'un taux de promotion à l'échelon spécial,
- Questions diverses.

Après avoir adopté le compte-rendu de la séance précédente, le Conseil Municipal procède à l'examen de l'ordre du jour de la réunion.

Secrétaire de séance :
Marie-Agnès MARCHAND

DELIBERATIONS

VOTE DE CREDITS

Le Conseil Municipal décide de voter les crédits suivants :

Dépenses de fonctionnement :
C/64168 : + 6 600.00 € Personnel
C/6554 : + 1 134.00 € Contribution aux Syndicats
C/6558 : + 431.00 € ATESAT
C/73923 : + 31.00 € FNGIR

Recettes de fonctionnement :
C/70878 : + 2 331.00 € Remboursement de charges
C/74832 : + 5 865.00 € Fonds de péréquation

COMPETENCE OPTIONNELLE USEDA

Depuis quelques années, la Commune a opté pour le transfert à l'**U**nion des **S**ecteurs d'**E**nergie du **D**épartement de l'**A**isne (USEDA) des compétences suivantes : éclairage public (travaux, maintenance et exploitation), signalisation lumineuse et réseaux de télécommunications.
Afin de pouvoir installer de nouveaux cinémomètres (radars pédagogiques) et bénéficier de subventions de l'Etat, il est nécessaire de reprendre la compétence signalisation lumineuse au nom de la commune.
Il est donc décidé de reprendre cette compétence et de ne plus la déléguer à l'USEDA.

MARCHE D'APPEL D'OFFRES TRAVAUX ACCESSIBILITE MAIRIE

M. le Maire fait le point sur le dossier accessibilité de la Mairie.

Il rappelle cette obligation de rendre accessible tous les établissements publics pour 2015 ainsi que les nombreuses subventions obtenues pour ce dossier (au minimum 73%).

De la même façon, il souligne l'intérêt des travaux prévus au niveau de la sécurité, notamment par la création d'un escalier de secours afin de répondre à l'obligation légale d'une issue de secours pour les salles de l'étage lorsque celles-ci accueillent plus de 50 personnes.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, l'assemblée décide, par 13 voix pour et 1 abstention, de confier à M. BEVIERE, architecte, le soin de lancer un appel d'offres à procédure adaptée, avec lots séparés.

ASSURANCE STATUTAIRE

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer le contrat pour l'assurance du personnel communal à compter du 1er janvier 2013.

LOCATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL

Il est décidé de louer, à compter du 1er mars 2013, à M. Nicolas HENRY et Mme Mélanie THIOLERE, le logement communal situé au-dessus de l'école, place du Chapitre, pour un montant mensuel de 360 €, révisable annuellement sur la base de l'indice de référence des loyers.

CREATION DE CONTRAT CAE-CUI

Compte tenu du départ à la retraite de M. Jean-Louis LESIEUR, il est décidé d'embaucher une personne en contrat aidé pour le remplacer, à partir du 1er mars 2013.

La commission Emploi est chargée du recrutement.

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT CAE-CUI

Le Conseil Municipal décide de renouveler pour 6 mois le contrat CAE-CUI de Mme Bernadette FAGLAIN, à compter du 1er mars 2013.

DEMANDE DE SUBVENTION PARATONNERRE EGLISE

Etant donné la nécessité de mettre en conformité le paratonnerre de l'église pour un montant de travaux hors taxes de 2 585 €, le Département est sollicité à hauteur de 50% du coût de l'opération.

AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE

M. le Maire est autorisé à déposer une déclaration préalable pour l'accessibilité et la sécurité de l'hôtel-restaurant.

Celui-ci rappelle que l'établissement doit réouvrir ses portes à partir du 1er avril 2013.

MOTION LIGNE SNCF LAON-ROZOY

M. le Maire rappelle qu'en 2006, il avait été question de supprimer le tronçon ROZOY-LIART, de la ligne SNCF LAON-LIART, en tant que ligne régulière et de le transformer en transport à la demande (réservation obligatoire la veille pour pouvoir bénéficier du transport). A l'époque, la municipalité s'était mobilisée, ce qui avait permis de conserver une grande partie de la ligne en transport régulier jusqu'à ROZOY. Ainsi, seuls le tronçon ROZOY-LIART dans sa globalité et les dimanches et jours fériés, pour la partie MONTCORNET-ROZOY, étaient passés en transport à la demande.

Aujourd'hui, de nouvelles informations laissent à penser que toute la ligne ROZOY-LIART pourrait être transformée en transport à la demande en 2014. Le Conseil Municipal décide donc d'interpeller le Président de la Région Picardie, responsable de la mise en œuvre de cette ligne et vote la motion suivante :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, depuis 2007, pour la ligne SNCF LAON-LIART, le tronçon ROZOY-LIART, pour tous ses horaires et le tronçon MONTCORNET-ROZOY, pour le dimanche et les jours fériés, sont desservis en transport à la demande.

Pour 2014, il est question que ce soit tout le tronçon MONTCORNET-LIART et, ce, pour tous les horaires, qui évolue en transport à la demande.

Le Conseil Municipal de ROZOY-SUR-SERRE, réuni le 13 décembre 2012, à l'unanimité, s'oppose fermement à cette orientation et souhaite que la commune de ROZOY-SUR-SERRE, Chef-lieu de canton, reste reliée à la ville Préfecture par une ligne régulière compte tenu :

- *que cette ligne est la seule liaison possible pour LAON où doivent se rendre nombre de personnes en recherche d'emploi afin de satisfaire à leurs rendez-vous avec Pôle Emploi notamment,*
- *de la présence de nombreux jeunes, lycéens, collégiens et apprentis, utilisant ce transport pour se rendre quotidiennement ou hebdomadairement dans leur établissement scolaire à LAON,*
- *de la construction d'une maison de retraite de 81 lits à ROZOY-SUR-SERRE pour 2014, qui générera des flux nouveaux de voyageurs sur cette ligne,*
- *de l'étude en cours dans les Ardennes afin de créer des arrêts du « CALAIS-BÂLE » (direction LILLE) en gare de LIART, ce qui augmentera considérablement l'intérêt de la ligne LAON-LIART, notamment pour les étudiants.*

En conséquence, le Conseil Municipal demande une analyse par les services du Conseil Régional qui soit plus conforme à la réalité des besoins de la population et revendique le maintien de la ligne actuelle voire son amélioration.

INSTAURATION D'UN TAUX DE PROMOTION A L'ECHELON SPECIAL

Etant donné la création d'un échelon spécial, par décret du 23 avril 2012, pour la catégorie C de la fonction publique territoriale, il est décidé de fixer à 100% le taux à appliquer à l'effectif des agents remplissant les conditions pour être promus sur cet échelon spécial.

Un seul agent, Mme Monique DEPOIX, est concernée par cette mesure.

QUESTIONS DIVERSES

Acquisition de matériels de sonorisation

Il est décidé d'acquérir quelques équipements de sonorisation destinés à la salle des fêtes mais aussi pour équiper un véhicule lors de certaines cérémonies et manifestations.

P.L.U. intercommunal

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la réflexion en cours sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Le diagnostic indique, entre autres, la nécessité de conforter les bourgs, au niveau de leur attractivité (commerces, services…) et donne des pistes possibles de développement (filière bois, tourisme, services à la personne…).

Chemins et haies

Le point est fait par Jean-Pierre GARD, adjoint délégué, sur l'entretien des chemins et la plantation de haies.
Les travaux d'entretien sur les chemins reprendront en février/mars 2013.

Subventions – demandes et remerciements

M. le Maire fait état de demandes de subventions émanant de particuliers ou d'associations. Certaines sollicitations seront prises en compte lors de l'élaboration du Budget 2013.
Lecture est faite également de courriers de remerciements (Prévention Routière – Restaurants du Cœur).

Après avoir programmé plusieurs réunions de commissions, un tour de table clôture la séance à 22h30.

INFORMATIONS GENERALES

INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE – DERNIER RAPPEL

Si vous êtes nouvel arrivant dans la commune ou si vous n'êtes pas inscrit sur la liste électorale, merci de bien vouloir vous présenter en Mairie avant le 31 décembre 2012.

INFO SERVICE CIVIQUE – Message de la Préfecture

Depuis 2010, les collectivités territoriales peuvent accueillir des jeunes dans le cadre du service civique.
Les volontaires, âgés de 16 à 25 ans, exercent, pendant une durée de 6 à 12 mois, une mission d'intérêt collectif dans des domaines tels que l'éducation pour tous, les loisirs et la culture, l'environnement, la santé, le sport, la solidarité, la mémoire et la citoyenneté …
Au sein d'une collectivité territoriale, les missions de service civique permettent d'expérimenter ou de développer de nouveaux projets au service de la population, de démultiplier l'impact d'actions existantes en touchant davantage de bénéficiaires et de renforcer la qualité du service déjà rendu à la population par les agents de la collectivité.
Une plaquette de présentation du service civique, ainsi qu'une note présentant quelques thématiques et exemples de missions pouvant être proposées à des volontaires au sein d'une collectivité territoriale sont à votre disposition sur demande. Se renseigner au secrétariat de votre mairie.
Si vous êtes intéressés, vous pouvez trouver des informations complémentaires sur le site **service-civique.gouv.fr**, ou en contactant Mme Marinette FOULON – Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Aisne – Tél : 03 60 81 50 31 – courriel : marinette.foulon@aisne.gouv.fr

DENEIGEMENT DES TROTTOIRS

L'hiver est arrivé et avec lui les éventuelles chutes de neige ou de verglas. Un trottoir non entretenu peut s'avérer dangereux pour les piétons.
Afin de prévenir les risques de chute et assurer la sécurité des passants, vous trouverez ci-dessous quelques conseils qui sont aussi des règles de bonne conduite :
- les propriétaires ou locataires devront, dans la mesure de leurs moyens, participer au déneigement et balayer ou faire balayer la neige, sur une largeur égale à celle du trottoir qui longe leur propriété.
- la neige devra être entassée de manière à ne pas gêner la circulation.
- il est interdit de pousser les neiges et les glaces à l'égout. Les tampons de regard et les bouches d'égout doivent demeurer libres.

Retenez que le déneigement de la voirie appartient :
- *à la commune lorsqu'il s'agit d'une voirie communale,*
- *au Conseil Général lorsqu'il s'agit d'une voirie départementale,*
- *ou à l'État lorsqu'il s'agit d'une voirie nationale.*

DISTRIBUTION DES COLIS DE NOËL

La distribution des colis a commencé.
Si vous avez 66 ans ou plus et que vous n'avez pas reçu votre colis avant Noël, merci de bien vouloir nous le signaler en Mairie. Un grand merci également à toutes celles et ceux qui ont participé à cette distribution.

GALETTE DES ROIS

Toutes les personnes de plus de 65 ans et leurs conjoints ainsi que les membres du club « Les Aînés Rostands » sont invités à partager la galette des rois avec les membres du Conseil Municipal et du Centre Communal d'Action Sociale le **dimanche 20 janvier 2013,** à la salle des fêtes. Les invitations seront adressées prochainement. Réservez votre après-midi !

APRES-MIDI RECREATIF DE NOËL

Suite à un problème au sein de la MJC qui est le prestataire pour la projection du film, ***ASTERIX et OBELIX au service de sa Majesté*** *ne pourra pas être diffusé et sera remplacé par* ***MISSION NOEL.***

La projection du film **MISSION NOEL les aventures de la famille NOEL** sera offerte à tous les enfants et adolescents de la commune ainsi qu'à leurs parents

le samedi 22 décembre à 14h30

Ce film sera suivi d'un goûter offert par le **Comité des Fêtes** et par la distribution de friandises dans le cadre du C**alendrier de l'Avent.**

A partir de 3 ans 1h 38 min Genre : Animation, famille

Synopsis

Comment le Père Noël fait-il pour apporter tous les cadeaux, à tous les enfants du monde, en une seule nuit ?

Qui ne s'est jamais posé cette question ?

Voici la réponse : il s'agit d'une opération secrète impliquant une technologie de pointe, soigneusement préparée dans une région secrète du pôle Nord…

Pourtant, cette fois, un grain de sable va mettre la magie en danger. Un enfant a été oublié !

Et pour couronner le tout, c'est Arthur, le plus jeune fils du Père Noël et le moins doué de la famille, qui va tenter de sauver la situation avec son drôle de grand-père et une lutine obsédée par l'emballage des cadeaux… La mission s'annonce pleine d'aventures !

CINEMA - SALLE DES FETES
VENDREDI 28 DECEMBRE – 20h00
TWILIGHT - CHAPITRE 5 : REVELATION 2ème PARTIE

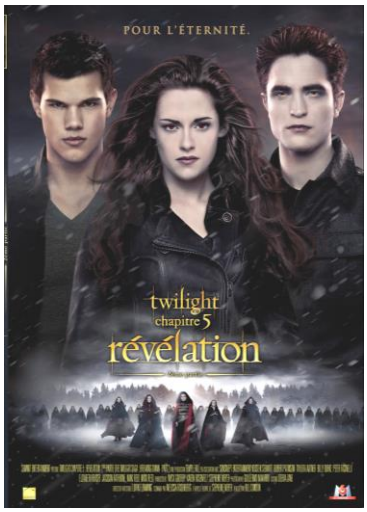

Tarif enfant : 3,50 € - de 16 ans
Tarif adulte : 5,50 €
Tarif réduit : 3,50 € lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi

1h 55min Genre Fantastique, Romance - Après la naissance de sa fille Renesmée, Bella s'adapte peu à peu à sa nouvelle vie de vampire avec le soutien d'Edward.

Se sentant menacés par cette naissance d'un nouveau genre, les Volturi déclarent la guerre à la famille Cullen.

Pour préparer leur défense, les Cullen vont parcourir le monde pour rassembler les familles de vampires alliées et tenter de repousser les Volturi lors d'un ultime affrontement.

ROZOY-SUR-SERRE

INVITATION

A l'occasion des vœux pour la nouvelle année,
Nicolas FRICOTEAUX, Conseiller Général, Maire,
ses Adjoints et le Conseil Municipal,
de ROZOY-SUR-SERRE

Seraient heureux de vous compter
parmi leurs invités
à la Salle des Fêtes de la commune
Le Samedi 5 Janvier 2013 à 18h00.